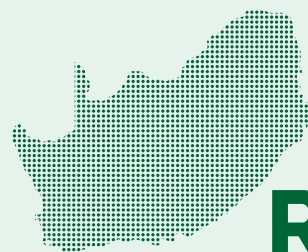


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU AFRIQUE DU SUD

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020
RAPPORT**

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU AFRIQUE DU SUD 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Tina Power

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

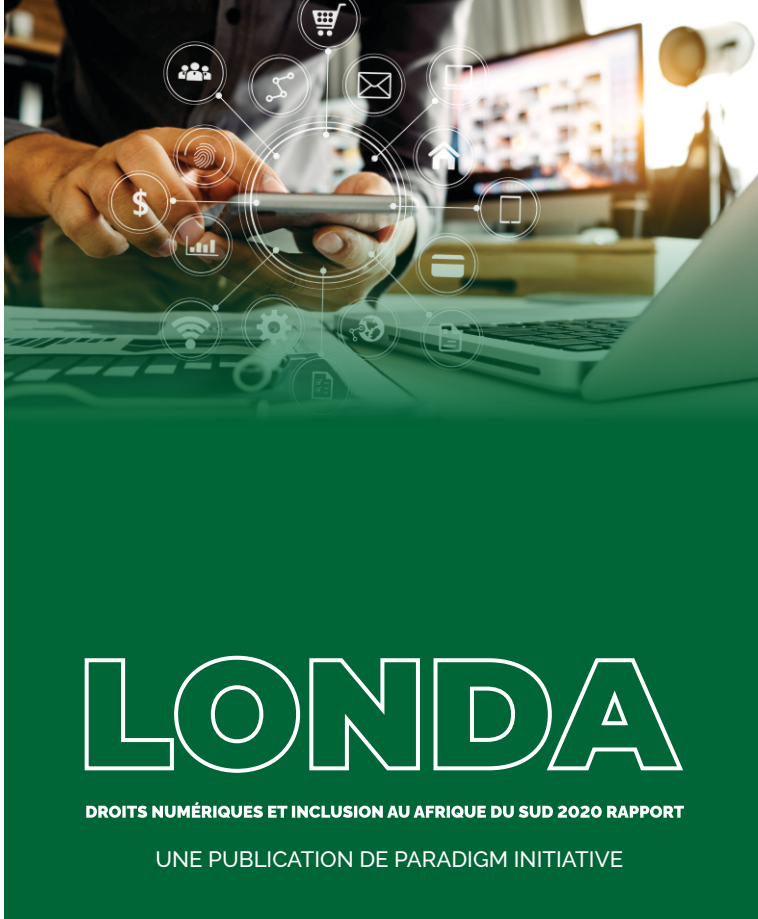
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU AFRIQUE DU SUD 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Afrique du Sud, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Afrique du Sud. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
INCIDENCE DE LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION	2
LIBERTÉ D'EXPRESSION	3
LE DROIT À LA VIE PRIVÉE	6
ACCÈS À INTERNET	7
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	10





L'Afrique du Sud, avec une population de 58,5 millions¹ d'habitants, est classée au deuxième rang des économies d'Afrique, mais demeure l'une des sociétés les plus inégalitaires du monde.²

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU AFRIQUE DU SUD

Notamment, l'Afrique du Sud conserve une bonne réputation en ce qui concerne les droits et libertés sur Internet, se classant parmi les pays les plus performants du continent dans l'indice Internet inclusif pour 2020.³ Au cours des dernières années, des efforts accrus ont été déployés pour évoluer vers un environnement numérique inclusif. Cependant, l'Afrique du Sud fait toujours face à des obstacles importants pour faire progresser les droits numériques, et de nombreuses inégalités, barrières à l'accès et structures de discrimination existantes ont été amplifiées par la pandémie mondiale.⁴



Un environnement numérique inclusif

Pour démontrer certains des développements clés en 2020, ce rapport s'appuie principalement sur la recherche bureautique ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience pratique du travail sur les

1. The World Bank, (2019) "Population, total – South Africa", <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=ZA>

2. Statistics South Africa, (2019) "Inequality Trends in South Africa: A multidimensional diagnostic of inequality" <http://www.statssa.gov.za/publications/Report-03-10-19/Report-03-10-192017.pdf>. See also, International Monetary Fund (IMF) (2020) "Six Charts Explain South Africa's Inequality", <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/01/29/nao1282osix-charts-on-south-africas-persistent-and-multi-faceted-inequality>. See Bloomberg, (2020) "Nigeria Tops South Africa as the Continent's Biggest Economy", <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-03-03/nigeria-now-tops-south-africa-as-the-continent-s-biggest-economy>

3. Inclusive Internet Index 2020, (2020) <https://theinclusiveinternet.eiu.com/explore/countries/ZA/>. For further context on internet access in Africa and South Africa, see International Telecommunications Union, (2019) "Time series of ICT data for the world", https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/statistics/2019/ITU_Key_2005-2019_ICT_data_with%20LDCs_28Oct2019_Final.xls, and Statista, "Internet user penetration in South Africa from 2017 to 2023", <https://www.statista.com/statistics/484933/internet-user-reach-south-africa/>

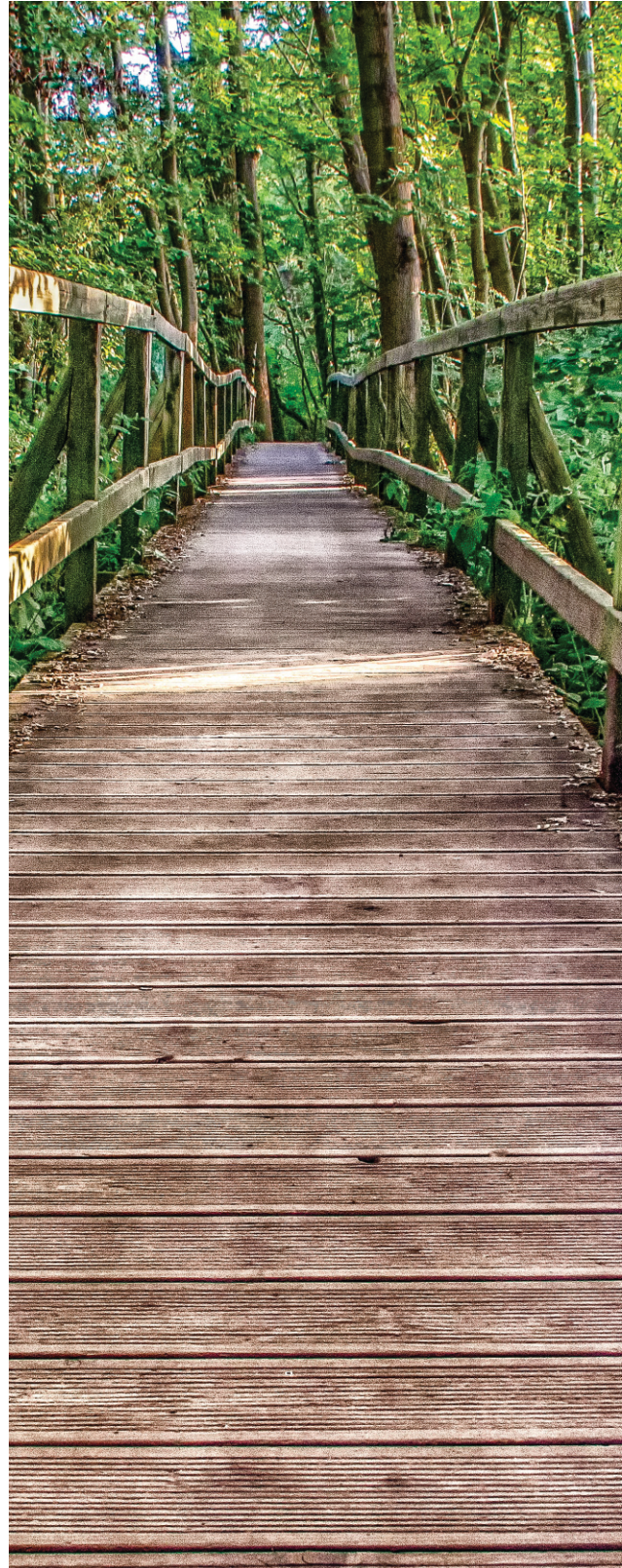
4. See University of Chicago Law School - Global Human Rights Clinic, (2020) "Access Denied: Internet Access and the Right to Education in South Africa" <https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1000&context=ghrc> and Freedom House, (2020) "South Africa", <https://freedomhouse.org/country/south-africa/freedom-net/2020>

droits numériques en Afrique du Sud. Ce rapport se concentre sur les développements clés tout au long de 2020 concernant la triade des droits d'information.⁵ Premièrement, le rapport fait état de l'incidence de la COVID-19 sur l'avancement des droits numériques. Deuxièmement, il traite des développements récents en matière de liberté d'expression. Troisièmement, le rapport aborde le paysage de la vie privée en Afrique du Sud. Quatrièmement, les défis liés à l'accès à Internet et à l'exclusion numérique sont soulignés. Le rapport se termine par une série de brèves recommandations qui visent à orienter la trajectoire de l'Afrique du Sud vers l'accès, l'inclusion et le respect des droits fondamentaux.

INCIDENCE DE LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION

Plusieurs des réponses du gouvernement sud-africain à la COVID-19 impliquaient à des degrés divers, la triade des droits à l'information. Par l'adoption de règlements, l'Independent Communications Authority of South Africa (ICASA) a publié temporairement un spectre à forte demande pour aider à réduire la congestion du réseau, afin de garantir des services à large bande de bonne qualité, et de faciliter la réduction des coûts pour les internautes.⁷ De plus, des règlements ont été publiés sur les sites de santé et d'éducation à côte zéro. Les opérateurs de réseaux mobiles MTN et Vodacom ont également accès à des sites Web offrant des ressources en santé et en éducation.⁸ Il s'agissait d'étapes importantes pour l'inclusion numérique, et elles illustrent le potentiel d'efforts plus significatifs pour faire progresser l'accès universel à Internet.

Cependant, les règlements qui touchaient au droit à la liberté d'expression étaient préoccupants. La diffusion de la désinformation dans le contexte de la pandémie a été considérée comme une préoccupation majeure, ce qui a incité



5. The triad of information rights includes access to information, freedom of expression, and the right to privacy.

6. Information and Communications Technology ("ICT") COVID-19 National Disaster Regulations Notice 238 of 2020, <https://www.icasa.org.za/legislation-and-regulations/ict-covid-19-national-disaster-regulations>. This has recently been extended to March 2021, with an inclusion of licensing fees. See ICASA, "Fees for the extended use of the temporary radio frequency spectrum", 27 November 2020: <https://www.icasa.org.za/news/2020/fees-for-the-extended-use-of-the-temporary-radio-frequency-spectrum>

7. Amendment of ICT COVID-19 National Disaster Regulations 43707 of 2020, https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202009/43707gen500.pdf

8. Business Tech, (2020) "MTN announces massive price cuts and free data", <https://businesstech.co.za/news/telecommunications/383443/mtn-announces-massive-price-cuts-and-free-data/>, and Fin24, (2020) "Vodacom to slash data prices by at least 30%, clients get free access to some websites", <https://www.news24.com/fin24/Companies/ICT/vodacom-to-slash-data-prices-by-at-least-30-20200310>

la publication de règlements pour lesquels il est illégal de publier toute désinformation, par n'importe quel moyen, y compris dans les médias sociaux, au sujet de la COVID-19.⁹ D'autres directives exigeaient que les services de communications électroniques, les titulaires de permis, les fournisseurs de services par contournement et les fournisseurs de services Internet retirent de leurs plateformes les fausses nouvelles liées à la COVID-19.¹⁰ Enfin, une réponse très controversée concerne les méthodes de recherche des contacts adoptées par le gouvernement. Les réponses à cet égard ont fait l'objet de plusieurs versions, mais ont finalement donné lieu à des règlements qui ont incorporé plusieurs mesures de protection de la vie privée importantes, y compris la notification aux utilisateurs et une disposition expresse selon laquelle l'interception du contenu des communications n'est pas permise. Notamment, un juge a été nommé pour surveiller le programme de dépistage des contacts.¹¹ Le développement le plus récent à cet égard est l'application COVID-Alert SA, qui utilise le suivi des contacts Bluetooth, qui repose sur une technologie de protection de la vie privée.¹² Certaines de ces réponses ont soulevé des préoccupations chez les militants pour la protection de la vie privée.¹³

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Dans l'ensemble, le droit à la liberté d'expression protégé par la Constitution est bien respecté en Afrique du Sud.¹⁴ En 2020, la Cour constitutionnelle

réaffirmé qu' "il n'est pas exagéré de caractériser le droit à la liberté d'expression comme le moteur d'une véritable démocratie constitutionnelle qui le maintient assez dynamique, stable et pacifique. Plus important encore, la liberté d'expression est un facilitateur indispensable d'un échange vigoureux et nécessaire d'idées et de responsabilité."¹⁵ Malgré cela, certains développements relatifs à la liberté d'expression sur et hors ligne méritent un suivi plus approfondi.

■ JOUISSANCE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2020

L'utilisation et la jouissance de la liberté d'expression en ligne sont de plus en plus populaires en Afrique du Sud, d'autant plus que de plus en plus d'utilisateurs rejoignent les réseaux sociaux pour accéder à l'information et la diffuser. On estime à 22 millions le nombre d'utilisateurs actifs des médias sociaux en Afrique du Sud.¹⁶ Les espaces en ligne créent de nouvelles et passionnantes opportunités pour l'avancement de la liberté d'expression. Cependant, certains défis ont surgi lors de la navigation dans ces espaces contemporains. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des développements intéressants concernant la liberté d'expression en ligne.

La première concerne une affaire concernant un Tweet diffamatoire.¹⁷ En Novembre 2020, la Cour suprême d'appel concluait que la déclaration publiée sur Twitter était diffamatoire et illégale, acceptait que "la montée des médias sociaux

9. Regulations issued in terms of the Disaster Management Act 57 of 2002 (2020) at regulation 11, https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202003/regulations.pdf

10. Electronic Communications, Postal and Broadcasting Directions issued under Regulation 10(8) of the Disaster Management Act 57 of 2002 (2020) at regulation 5.1, <https://powersingh.africa/wp-content/uploads/2020/03/COVID-19-Electronic-Communications-Postal-and-Broadcasting-Directions-issued-in-terms-of-the-Disaster-Management-Act-26-March-2020.pdf>

11. Id.

12. See COVID Alert SA App, (2020), <https://sacoronavirus.co.za/covidalert/>

13. See for example Razzano, (2020) "Digital Hegemonies for COVID-19", <https://globaldatajustice.org/covid-19/digital-hegemonies-south-africa> and Nortier, (2020) "COVID Alert SA app: The fine balance between public health, privacy and the power of the people", <https://www.dailymaverick.co.za/article/2020-10-13-covid-alert-sa-app-the-fine-balance-between-public-health-privacy-and-the-power-of-the-people/>

14. Section 16 of Constitution provides that "[e]veryone has the right to freedom of expression" subject to certain forms of speech that are not protected. South African Constitution, (1996), <https://www.gov.za/documents/constitution-republic-south-africa-1996>

15. Economic Freedom Fighters and Another v Minister of Justice and Correctional Services and Another [2020] ZACC 25 at para 1, <http://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2020/25.html>

16. Datareportal, (2020) "South Africa", <https://datareportal.com/reports/digital-2020-south-africa>



L'utilisation et la jouissance de la liberté d'expression en ligne sont de plus en plus populaires en Afrique du Sud, d'autant plus que de plus en plus d'utilisateurs rejoignent les réseaux sociaux pour accéder à l'information et la diffuser.

continuera d'attirer l'attention sur ce domaine de la loi", notant l'étendue du contenu publié par les membres ordinaires de la société. La Cour a également soulevé des préoccupations concernant la mauvaise information et la désinformation sur les médias sociaux.¹⁹ Il s'agit d'une étape remarquable vers le développement de la compréhension juridique de la diffamation dans le contexte des médias sociaux en Afrique du Sud.²⁰

Le deuxième développement concerne une tendance dans laquelle les entreprises abusent des procédures judiciaires pour supprimer la liberté d'expression, pour étouffer et restreindre la parole,

et pour intimider ceux qui les critiquent.²¹ En Avril 2020, dans le contexte du confinement en Afrique du Sud causé par la COVID-19, une société minière en activité en Afrique du Sud a tenté sans succès d'empêcher les militants communautaires d'utiliser les médias et les médias sociaux pour apaiser les préoccupations et les critiques à l'égard de la mine. La demande, si elle avait été acceptée, aurait créé un dangereux précédent qui aurait eu un effet paralysant sur la liberté d'expression à la fois en ligne et hors ligne. Heureusement, la demande a été retirée, et les activistes communautaires peuvent continuer à partager de l'information et à exprimer des opinions.

17. The case was brought by Trevor Manuel, a prominent South African politician and former Minister of Finance against the Economic Freedom Fighters (EFF), South Africa's third-largest political party, as a result of a statement published by the EFF on Twitter in March 2019. Manuel v Economic Freedom Fighters and Others [2019] ZAGPJHC, <http://www.saflii.org/za/cases/ZAGPJHC/2019/157.html>. This matter raised interesting questions about Twitter defamation, the ordinary social media user, and the implication of ongoing publication. For further commentary see Singh, (2019) "Social Media defamation online: Guidance from Manuel v Eff", <https://altadvisory.africa/2019/05/31/social-media-and-defamation-online-guidance-from-manuel-v-eff/>

18. EFF and Others v Manuel [2020] ZASCA 172, at paras 57 and 64, <http://www.saflii.org/za/cases/ZASCA/2020/172.pdf>

19. Id at paras 112-113.

20. It is necessary to note that this matter did not relate to criminal defamation. criminal defamation remains in South Africa, it is not frequently used, and there have been suggestions to do away with it. See Freedom House above n 4.

21. Right2Know Campaign, (2020) "Mine abandons attempt to silence community activists", <https://www.rzk.org.za/2020/09/23/statement-mine-abandons-attempt-to-silence-community-activists/>

Le troisième est la publication du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les films et les publications par le ministre des Communications et des Technologies numériques.²² Le Règlement a été établi pour fournir une plus grande clarté et une orientation sur la façon dont le contenu distribué en ligne à des fins commerciales est classifié.²³ Cependant, la réglementation a provoqué un tollé, avec des préoccupations que la réglementation était draconienne et une tentative de censure de l'Internet.²⁴ Les Organisations de la société civile Media Monitoring Africa (MMA) ont soumis des commentaires sur le projet de règlement faisant état de "conséquences importantes pour l'exercice des droits en ligne, notamment le droit à la liberté d'expression".²⁵ En outre, la MMA a fait valoir qu'elle craint que le projet de règlement ne crée un cadre inapplicable et inapplicable, ce qui est loin d'être idéal étant donné que: "Le cadre réglementaire et politique actuel concernant les TIC et le contenu en ligne en Afrique du Sud est confus, incertain et non coordonné, ce qui peut être exacerbé par la vaste portée du projet de règlement."²⁶ Il est probable que le projet de règlement progressera en 2021, soit sous la forme d'une autre modification, soit sous la forme d'une publication.

■ DISCOURS HAINEUX ET INCITATION

Pour ce qui est de l'expression non protégée, il est nécessaire de noter que la compréhension

juridique des discours haineux en Afrique du Sud est à l'étude. Cette décision fait suite à une décision rendue par la Cour suprême d'appel en 2019 selon laquelle les dispositions sur les propos haineux de la Loi sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste (Loi sur l'égalité) étaient inconstitutionnelles.²⁷ La Cour constitutionnelle est actuellement saisie de deux affaires de discours haineux qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la définition juridique du discours haineux en Afrique du Sud, ce qui aura une incidence sur la façon dont le discours haineux est testé à la fois sur- et hors ligne.²⁸ Malheureusement, et au milieu de l'incertitude juridique, il y a également eu une augmentation de la diffusion de contenu nuisible et nuisible sur les plateformes de médias sociaux, avec des manifestations en ligne de xénophobie,²⁹ de discrimination et de harcèlement³⁰ sexistes et de tensions raciales.³¹

Une autre évolution notable concerne la récente décision de la Cour constitutionnelle concernant l'incitation.³² La Cour constitutionnelle a déclaré que la disposition relative à l'incitation de la loi sur les assemblées émeutières était incompatible avec

Des manifestations en ligne de xénophobie, de discrimination et de harcèlement sexistes et de tensions raciales.



22. Films and Publications Act, 65 of 1996, as amended, Draft Films and Publications Amendment Regulations, 2020, https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202007/43495gen361.pdf

23. Kamineth et al, (2020), "Film and Publications Amendment Act: Protecting, not censoring, our citizens in the digital age", <https://www.dailymaverick.co.za/article/2020-08-27-film-and-publications-amendment-act-protecting-not-censoring-our-citizens-in-the-digital-age/>

24. Malinga, (2020), "Citizens reject 'Internet Censorship Act', threaten court action", <https://www.itweb.co.za/content/rxP3jqBmBegMAzYe>

25. Media Monitoring Africa, (2020), "Draft Films and Publications Amendment Regulations, 2020: Written Submission by Media Monitoring Africa", <https://mediamonitoringafrika.org/wp-content/uploads/2020/08/200817-MMA-Submission-on-the-Films-and-Publications-Amendment-Regulations.pdf>

26. Id.

27. The case concerned statements published in a news article which allegedly contravened section 10 of the Equality Act for advocating hatred based on sexuality. This prompted a challenge to the constitutionality of section 10. In 2019, the Supreme Court of Appeal declared the section unconstitutional and invalid. The Constitutional Court must decide whether to confirm the declaration of unconstitutionality. *Qwelane v South African Human Rights Commission and Another* [2019] ZASCA 167, <http://www.saflii.org/za/cases/ZASCA/2019/167.html>

28. See South African Human Rights Commission v Masuku case resources, <https://collections.concourt.org.za/handle/20.500.12144/36612?show=ful>.

29. Centre for Analytics and Behavioural Change (2020) "Interim report on xenophobia on South Africa Social Media", <https://drive.google.com/file/d/1aEKfwQfo-gower4TegFIWRBj5NYqlzli/view>

30. Iyer et al, (2020) "Alternate Realities, Alternative Internets: African Feminist Research for a Feminist Internet",

https://www.apc.org/sites/default/files/Report_FINAL.pdf, See further, Gender Links (2018) "Glass Ceilings: Women in South African Media Houses": <http://www.womeninnews.org/ckfinder/userfiles/files/Glass-Ceilings-Report-19-October-2018.pdf>

31. Barlett, (2020) "In South Africa, Racial Tensions Amid a Pandemic", <https://foreignpolicy.com/2020/06/12/south-africa-coronavirus-pandemic-racial-tensions/>

32. *Economic Freedom Fighters and Another v Minister of Justice and Correctional Services and Another* above n 15.

le droit à la liberté d'expression.³³ Cette affaire concernait des déclarations qui auraient encouragé les gens à occuper des terres, entraînant une accusation criminelle pour incitation à l'intrusion. La majorité de la Cour constitutionnelle a fait des déclarations notables concernant l'importance du droit à la liberté d'expression. Bien que cette question ne portait pas sur l'incitation en ligne, il est important de noter que le projet de loi sur la cybercriminalité, qui a été adopté par les deux Chambres le 2 Décembre 2020, le Parlement européen attend la signature du Président, traite de l'incitation au chapitre 2.³⁴ Cet arrêt pourrait avoir un impact sur la façon dont la communication malveillante est circonscrite dans le projet de loi, qui pourrait influencer sur la façon dont l'incitation en ligne est comprise et traitée.



■ MAUVAISE ET DÉSINFORMATION

En outre, les inquiétudes concernant la criminalisation de la mauvaise et de la désinformation sont en hausse suite aux réponses oscillantes à la désinformation du Service de police sud-africain (SAPS). À deux reprises, le SAPS a émis des avertissements concernant la diffusion de la désinformation sur les médias sociaux. Le premier avertissement suggérait que la

publication, la distribution, la divulgation, la transmission, la diffusion ou la diffusion de fausses informations ou de fausses nouvelles constitue une infraction.³⁵ Dans le deuxième avertissement SAPS a plaidé auprès des membres du public de ne pas diffuser la désinformation.³⁶ À part la réglementation sur la COVID-19, la désinformation n'est pas une infraction criminelle en Afrique du Sud. Avant cela, l'Afrique du Sud avait signalé son choix de ne pas criminaliser la désinformation. Cela est particulièrement illustré par la différence marquée entre le projet de loi sur la cybercriminalité et la cybersécurité³⁷ et le plus récent projet de loi sur la cybercriminalité.³⁸ Le premier a criminalisé la diffusion de faux messages de données. Cette disposition a été supprimée de la version la plus récente du projet de loi sur la cybersécurité, qui ne comprend pas de dispositions qui érigeraient en infraction la publication intrinsèque de faux messages de données. Par conséquent, les remarques du SAPS sont préoccupantes et semblent correspondre aux tendances régionales troublantes à la désinformation.³⁹

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

Le paysage de la protection de la vie privée en Afrique du Sud a connu d'importants développements en matière de protection des données et des avancées potentielles concernant les ID numériques, d'une part, et un manque de protection adéquate par rapport aux diverses pratiques de surveillance, d'autre part. Bien que le droit à la vie privée soit protégé par la Constitution

33. Section 18(2)(b) of the Riotous Assemblies Act criminalises the incitement of others to commit "any offence". The South African Parliament has until November 2022 to rectify the constitutional defect in the Act.

34. Cybercrimes Bill B6D-2017, <https://pmg.org.za/bill/684/>

35. SAPS, (2020) "Media Statement: Angry protesters harm racehorses at stables in Port Elizabeth", <https://www.saps.gov.za/newsroom/msspeechdetail.php?nid=28349>

36. SAPS, (2020) "Media Statement: Police caution the public against the incessant peddling of fake news relating to human trafficking and kidnapping of women and children", <https://www.saps.gov.za/newsroom/selnewsdetails.php?nid=28467>

37. No. 40487 of 2016 at section 17(2), <https://www.justice.gov.za/legislation/bills/CyberCrimesBill2017.pdf>

38. Cybercrimes Bill above n 34.

39. See Communiqué of the 40th Ordinary Summit of SADC Heads of State and Government, (2020)

https://www.sadc.int/files/8115/9767/2537/Communique_of_the_40th_SADC_Summit_August_2020_-ENGLISH.pdf. During the Summit Member States were urged to take pro-active measures to mitigate external interference, the impact of fake news and the abuse of social media, especially in electoral processes.

en Afrique du Sud,⁴⁰ son application dans l'environnement numérique est un concept émergent pour de nombreuses personnes qui commencent à se débattre avec l'évolution de la compréhension de l'importance de la vie privée et de la signification des renseignements personnels. et les répercussions des différentes façons dont les acteurs étatiques et non étatiques peuvent éroder le droit à la vie privée.

■ PROTECTION DES DONNÉES ET IDENTIFIANTS NUMÉRIQUES

En 2020, le président a mis en vigueur les dispositions de fond de la loi sud-africaine sur la protection des données – la Loi sur la protection des renseignements personnels (POPIA)⁴¹ – avec un délai de grâce d'un an. Il s'agit d'une évolution positive en matière de protection des données, à la fois pour garantir le respect de la réglementation indispensable, mais aussi pour garantir que le droit à la vie privée se réalise de manière significative à l'ère de l'information.⁴² POPIA entrera en vigueur le 1er Juillet 2021.⁴³ En Décembre 2020, la Politique officielle de gestion de l'identité a été publiée pour commentaires.⁴⁴ Cette politique s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Afrique du Sud pour améliorer la gestion de l'identité et le développement de l'identité numérique. La Politique, qui n'en est qu'à ses débuts, aura probablement une incidence importante sur le cadre de gestion de l'identité de l'Afrique du Sud, qui doit permettre de créer un registre numérique de la population inclusif, sûr, précis et confidentiel.

■ SURVEILLANCE

Du point de vue de la surveillance, il y a eu deux développements jurisprudentiels intéressants. Une contestation constitutionnelle de diverses dispositions de la Regulation of Interception of Communications and Provision of Communication-Related Information Act (RICA),⁴⁵ qui autorise la surveillance de l'État, est actuellement devant la Cour constitutionnelle.⁴⁶ On a fait valoir que le RICA est inconstitutionnel parce qu'il ne prévoit pas de garanties adéquates et qu'il a un effet paralysant sur le droit à la vie privée et les droits constitutionnels connexes, y compris la liberté d'expression, la liberté des médias et l'accès aux tribunaux. Une autre évolution notable concerne le développement de la jurisprudence en réponse aux demandes de déploiement de réseaux de vidéo surveillance CCTV dans la ville de Johannesburg.⁴⁷ Les militants pour la protection de la vie privée craignent que cela se fasse en l'absence d'un cadre juridique habilitant qui est contraire au droit à la vie privée protégé par la Constitution.⁴⁸ On espère que des mesures de protection efficaces et appropriées seront mises en œuvre dès que l'utilisation de nouvelles technologies pourrait menacer la jouissance du droit à la vie privée.

ACCÈS À INTERNET

■ COÛTS PROHIBITIFS DES DONNÉES

Les coûts prohibitifs des données en Afrique du Sud demeurent un obstacle majeur à l'accès et à la

40. Section 15 of the South African Constitution.

41. 4 of 2013, <https://www.justice.gov.za/infoereg/docs/InfoRegSA-POPIA-act2013-004.pdf>

42. Singh, (2020) "Why POPIA is about rights – not just compliance", <https://altadvisory.africa/2020/06/23/why-popia-is-about-rights-not-just-compliance>

43. The Presidency, (2020) "Commencement of certain sections of the Protection of Personal Information Act, 2013", <http://www.thepresidency.gov.za/press-statements/commencement-certain-sections-protection-personal-information-act%2C-2013>

44. Department of Home Affairs, (2020) "Draft Official Identity Management Policy", https://static.pmg.org.za/Draft_Official_Identity_Management_Policy_Version_with_Call_for_Comments.pdf

45. 70 of 2002, https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/a70-02.pdf

46. See Constitutional Court case resources for access to pleading and updates on the matter, <https://collections.concourt.org.za/handle/20.500.12144/36631>

47. Vumacam (Pty) Ltd v Johannesburg Roads Agency and Another 14867/2020, <https://powersingh.africa/wp-content/uploads/2020/07/vumacam-judgment.pdf>

48. Id. See further written submissions by Right2Know Campaign who intervened as amicus curiae, <https://powersingh.africa/2020/07/22/vumacam-pty-ltd-v-johannesburg-roads-agency-and-another/>



connectivité, et à leur tour un obstacle majeur à l'exercice des droits numériques.⁴⁹ Des statistiques récentes suggèrent qu'environ 63% des personnes en Afrique du Sud font partie de la population numérique en tant qu'utilisateurs d'Internet; cependant, il semble que seulement 10,4% des ménages sud-africains peuvent accéder à Internet à domicile, pour les personnes vivant dans les zones rurales, ce chiffre est de 1,7%.⁵⁰ La nette fracture numérique rurale/urbaine demeure préoccupante.

Heureusement, plusieurs indicateurs indiquent que les acteurs étatiques et non étatiques cherchent à faciliter l'accès à l'environnement numérique. À la suite des recommandations de 2019 de la Commission de la concurrence selon lesquelles les prix des données en Afrique du Sud étaient trop élevés et que les structures tarifaires sont "antipoor",⁵¹ les réseaux de télécommunications mobiles ont commencé à baisser leurs prix. Cela contribuera probablement à faire progresser l'accès à Internet en Afrique du Sud.⁵² De plus, l'ICASA a lancé un processus de demande pour l'attribution du spectre à forte demande.⁵³

L'ICASA travaille également avec diverses parties prenantes pour mieux comprendre, entre autres, l'état du marché de la vente au détail mobile.⁵⁴ Le résultat final de ce processus aura probablement un impact positif sur l'accès et la connectivité en Afrique du Sud. Ces étapes de l'ICASA devraient permettre d'améliorer considérablement l'accès à l'environnement numérique. L'accord de performance signé par le président Ramaphosa et la ministre des Communications et des

49. UNHRC, 'Report of the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of the Right to Freedom of Opinion and Expression' (2011) (accessible at https://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A.HRC.17.27_en.pdf)

50. Statista, (2020) "Digital population in South Africa as of January 2020" <https://www.statista.com/statistics/685134/south-africa-digital-population/> and Statistics South Africa, (2018) 'General Household Survey' (2018)

51. Competition Commission Data Services Market Inquiry, (2019) (accessible at <http://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2019/12/DSMI-Non-Confidential-Report-002.pdf>)

52. ICASA, (2020) "Communications & Digital Technologies Ministry and ICASA welcome steps taken by the Competition Commission to facilitate data prices reduction at the retail level of the market", <https://www.icasa.org.za/news/2020/communications-digital-technologies-ministry-and-icasa-welcome-steps-taken-by-the-competition-commission-to-facilitate-data-prices-reduction-at-the-retail-level-of-the-market>

53. ICASA, (2020) "Invitation to Apply (ITA) notice to invite applications for the radio frequency spectrum licences for International Mobile Telecommunication (IMT) Spectrum band", <https://www.icasa.org.za/legislation-and-regulations/ita-for-the-radio-frequency-spectrum-licences-for-int-spectrum-bands>.

54. ICASA, (2020) "Public Hearings on the Mobile Broadband Service Inquiry", <https://www.icasa.org.za/news/2020/public-hearings-on-the-mobile-broadband-services-inquiry>. This follows the 2019 publication and call for comment on the Discussion Document which makes various preliminary findings in respect of the current state of the retail market, spectrum, site access, roaming and mobile virtual network operators. See ICASA, (2019) "Discussion Document on The Markey Inquiry Into Mobile Broadband Services", <https://www.icasa.org.za/legislation-and-regulations/discussion-document-on-the-market-inquiry-into-mobile-broadband-services>.

Technologies numériques, Stella Ndabeni-Abrahams,⁵⁵ a permis d'améliorer l'accès. L'entente confirme que le ministre doit s'assurer que 80% de la population a accès à Internet d'ici 2024 et que le coût actuel des données mobiles doit être réduit de 50%.

■ INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

À la suite des efforts ci-dessus, des indicateurs prometteurs ont illustré l'avancement de l'infrastructure numérique de l'Afrique du Sud. La 5G a été le développement de l'infrastructure numérique la plus remarquable de 2020. La plupart des grands réseaux mobiles offrent ou travaillent à offrir l'accès aux réseaux 5G à leurs clients.⁵⁶ Le projet de politique sur le déploiement rapide des réseaux de communications électroniques a été publié en 2020.⁵⁷ Le projet de politique vise à "clarifier le déploiement des réseaux et installations de communication".⁵⁸ La publication du Rapport de la Commission présidentielle sur la 4e révolution industrielle a été un moment important pour le paysage numérique de l'Afrique du Sud.⁵⁹ Le rapport indique que la littératie numérique et le développement de l'infrastructure 4IR seront prioritaires. En outre, le rapport recommande que l'Afrique du Sud développe un satellite de télécommunications géostationnaire,

qui fournirait une connectivité de qualité aux communautés marginalisées dans la région de la SADC.

■ EXCLUSION NUMÉRIQUE

Malheureusement, les efforts en matière d'accès et d'infrastructure peuvent demeurer sans conséquence sans que des mesures appropriées soient prises pour combler le fossé numérique et faire progresser de façon significative les compétences en littératie numérique.⁶⁰ Sans les compétences requises, une participation significative et active aux services en ligne est peu probable.⁶¹ En Afrique du Sud, la fracture numérique omniprésente transcende les lignes historiques d'oppression et est exacerbée dans le contexte de l'accès aux compétences en littératie numérique. Selon un rapport récent,⁶² "l'accès discriminatoire à Internet mine davantage le droit à l'égalité et à la non-discrimination, garantis par la Constitution et par le droit international en matière de droits de la personne".⁶³

**“ Selon un rapport récent,
l'accès discriminatoire à Internet
mine davantage le droit à l'égalité
et à la non-discrimination ”**

55. Performance agreement between President Cyril Ramaphosa and Minister of Communications and Digital Technologies, (2020),

https://www.gov.za/sites/default/files/The_PA_comm-dig-ndabeni-abrahams.pdf

56. Labuschangne, (2020) "South Africa's 5G prices and coverage – Vodacom vs MTN vs Rain",

<https://mybroadband.co.za/news/5g/369289-south-africas-5g-prices-and-coverage-vodacom-vs-mtn-vs-rain.html#:~:text=Rain%20was%20the%20first%20to,Vodacom%20and%20MTN%20in%202020.&text=Rain%20claims%20its%20Premium%205G,150Mbps%2D200Mbps%20given%20enough%20spectrum>

57. Proposed policy and policy direction on rapid deployment of electronic communications networks and facilities, (2020),

<https://www.ellipsis.co.za/wp-content/uploads/2015/11/Draft-Policy-Direction-on-Rapid-Deployment-of-Electronic-Communications-Networks-and-Facilities-22-July-2020.pdf>

58. It is necessary to note that the draft policy has caused a significant public outcry, chiefly, because the policy envisages permitting electronic communications network service licensees the right to enter upon and use private land for the deployment of such networks and facilities. See Winks, (2020)

"Stella's 5G rollout plan raises tempers and questions of constitutionality", <https://citizen.co.za/news/south-africa/government/2330147/stellas-5g-rollout-plan-raises-tempers-and-questions-of-constitutionality/>

59. Report of the Presidential Commission on the 4th Industrial Revolution, (2020),

<https://altadvisory.africa/wp-content/uploads/2020/11/Report-of-the-Presidential-Commission-on-the-Fourth-Industrial-Revolution.pdf>

60. Universal Access to the Internet and Free Public Access in South Africa (2019) (Universal Access) (accessible at <https://internetaccess.africa/universal-access/>)

61. Media Monitoring Africa (2020) "Submissions on the Draft National Youth Policy for 2020-2030 (NYP2030)", <https://mediamonitoringafrika.org/wp-content/uploads/2020/03/200316-MMA-Submission-on-the-NYP2030.pdf>

62. Violence Prevention Through Urban Upgrading, 'Bridging the New Digital Divide' (2019) (accessible at <http://vpuu.org.za/ict4d/digital-divide-south-africa/>)

63. Global Human Rights Clinic of the University of Chicago Law School; ALT Advisory, Acacia Economic and MMA, 'Access Denied: Internet access and the right to education in South Africa' (2020) at 17 (accessible at <https://internetaccess.africa/wp-content/uploads/2020/09/Access-Denied-Report-2020-FINAL-min.pdf>)

Dans le contexte des soins de santé, en particulier lorsqu'il s'agit d'accéder à de l'information liée à la santé en période de crise, les exclusions numériques peuvent avoir un impact significatif sur les droits à l'information, qui peuvent à leur tour impliquer un éventail d'autres droits.⁶⁴

La fracture numérique entre les sexes, bien qu'elle ne soit pas aussi répandue en Afrique du Sud que dans d'autres parties de la région, existe toujours avec 60% d'accès à Internet pour les hommes et 52% pour les femmes.⁶⁵ Toutefois, une préoccupation clé dans le contexte de l'égalité et de l'inclusion concerne la violence sexiste en ligne.⁶⁶ Il est nécessaire de noter qu'au cours du confinement en Afrique du Sud, Nations Unies Femmes a publié

une déclaration appelant à mettre fin à la cyberviolence contre les femmes et les filles en Afrique du Sud, alors qu'aucune statistique n'a été mentionnée, la déclaration en soi est révélatrice d'un problème important.⁶⁷ De façon marquée, un groupe multipartite a appelé pour une approche responsable de la régulation de la violence domestique facilitée par les technologies.⁶⁸ Cela fait suite à un processus de réforme du droit au cours duquel le Parlement sud-africain révisé diverses lois pour lutter contre le fléau de la violence sexiste dans le pays. On espère que ce processus permettra de mieux reconnaître que les lois sud-africaines doivent être adaptées aux défis contemporains et évolutifs.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

La trajectoire de la promotion des droits numériques en Afrique du Sud a connu des développements prometteurs; cependant, les obstacles à l'accès, les lacunes existantes dans les cadres juridiques et certaines évolutions réglementaires ont soulevé des préoccupations. Trois recommandations clés sont formulées. Premièrement, les efforts visant à faire progresser efficacement l'accès significatif et la littératie numérique doivent être priorités, l'accès universel et significatif pour toutes les personnes en Afrique du Sud étant la cible. Deuxièmement, les développements jurisprudentiels et les processus de réforme du droit doivent être adaptés aux défis contemporains et veiller à ce que des protections adéquates et efficaces soient offertes à tous ceux qui en ont besoin. Enfin, toutes les décisions, au niveau législatif, politique ou institutionnel, doivent être fondées sur la Constitution et les engagements de l'Afrique du Sud à l'égard du droit international des droits de l'homme. L'Afrique du Sud se trouve à un tournant critique : une voie tend vers un environnement numérique nuisible qui néglige les impératifs des droits de l'homme, tandis que l'autre fait progresser la formation d'un monde en ligne sûr, accessible et inclusif. Nous espérons que l'Afrique du Sud choisira cette dernière en 2021.



64. Association for Progressive Communications (APC), (2020), "Closer than ever: Keeping our movements connected and inclusive – APC's response to the covid-19 pandemic", https://www.apc.org/sites/default/files/closerthanever_pp.pdf

65. Sornger et al, (2020), "Bridging the Gender Digital Gap", https://www.g2o-insights.org/policy_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/. See also Power, (2020) "The gender digital divide and COVID-19: Towards feminist internet regulations in Southern Africa", https://africaninternetrights.org/sites/default/files/Tina_Power.pdf

66. Iyer et al above n 30.

67. UN Women, (220) "Press statement: Calls for attention to cyber violence and its devastating effect on women and girls in South Africa", <http://www.un.org.za/press-statement-calls-for-attention-to-cyber-violence-and-its-devastating-effect-on-women-and-girls-in-south-africa/>

68. Research ICT Africa, et al (2020) "Submissions on the Domestic Violence Bill", <https://altadvisory.africa/wp-content/uploads/2020/10/Domestic-Violence-Amendment-Bill-B20-%E2%80%932020-Joint-Submissions-by-RIA-APC-ALT-FWA.pdf>

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU AFRIQUE DU SUD 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ